

Abalone aura un trop plein d'énergie

Créé le 10.07.09 à 04h50 | Mis à jour le 10.07.09 à 04h50 | 0 commentaires

[Agrandir la taille du texte](#) [Réduire la taille du texte](#) | [Imprimer](#) [Envoyer par e-mail](#)



L'entreprise espère pouvoir se passer d'EDF d'ici à un ou deux ans./ J.-S. EVRARD / 20 MINUTES

On s'en douterait à sa seule allure. Rouge et noir, biscornu, coiffé de trois longues rangées de panneaux solaires : en bord de route de Vannes, à la sortie de Nantes, le futur siège de la société nantaise de ressources humaines Abalone ne sera pas un bâtiment comme les autres. Pas du tout même : trois éoliennes de 15 m de haut le prolongeront au mois d'août, trois autres de 5 m s'érigeront sur son toit en septembre, un puits canadien le longe déjà... Même la granulométrie du gravier a été étudiée en fonction de sa déperdition thermique. Bienvenue dans le premier bâtiment tertiaire « autonome à énergie positive » construit en Europe.

Si les travaux ont commencé en 2006, l'idée est née en 2001. Elle est simple : non seulement l'édifice générera plus d'énergie qu'il n'en consommera (énergie « positive »), mais il ne vendra pas cet excédent à EDF, dont la société envisage d'ailleurs de se débrancher d'ici à un ou deux ans. « A l'extérieur, deux prises alimenteront, par exemple, des voitures électriques proposées aux salariés », détaille Frédéric Meslin, directeur de la Mission hydrogène, partenaire principal du projet. Il espère également une autorisation administrative pour pouvoir utiliser une pile à hydrogène. En attendant, le personnel d'Abalone sera invité à adapter certains comportements conformes à l'esprit du lieu, où l'eau de pluie est bien sûr récupérée pour les sanitaires et la climatisation absente. Le cabinet de conseil Terra 21 aidera, par ailleurs, les salariés à dresser leur bilan carbone.

Le coût de l'ensemble est estimé à 4 millions d'euros, dont 1,5 million pour la seule amélioration énergétique. L'objectif est d'amortir ce budget en dix ans. « A terme, il n'y aura plus de charges EDF, rappelle Frédéric Meslin. Et puis, la tonne de CO2 non émise vaut environ 10 euros à la Caisse des dépôts et consignation... ».

Antoine Gazeau

